

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE
POUR L'ETUDE DE FAISABILITE DE LA SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE
HARMONISEE DU PAYS DE ROUGEMONT**

**Du vendredi 19 février 2010 à 10 h
Maison des Associations à Rougemont**

Présents :

D. BARRET, J. BOUVARD, St. MOUILLET représentant M. DUFFET, Th. SALVI,
R. WESTPALM VAN HOORN, O. PANISSET, D. MOURA

Monsieur Olivier PERRIN du Cabinet ALKHOS spécialisé dans l'ingénierie touristique.

Absents excusés :

C. BONNOT, M. DUFFET et D. NEVERS

La réunion débute par un tour de table afin que chaque participant se présente à Monsieur Olivier PERRIN. Les membres présents sont remerciés pour leur participation à cette première séance de travail concernant la signalétique touristique.

Monsieur Perrin se présente à son tour et donne quelques indications sur son entreprise qui commencera par réaliser une analyse touristique du territoire « Pays de Rougemont ».

Il est précisé qu'il existe une forte attente émanant des hébergeurs vis-à-vis de la signalétique qui permettra à leurs visiteurs et clients de trouver beaucoup plus facilement leurs hébergements. En effet, la taxe de séjour est destinée à la réalisation de tels équipements en faveur du développement touristique.

Madame Stéphanie MOUILLET, salariée et animatrice Tourisme du Syndicat mixte du Pays du Doubs Central ajoute qu'elle est en train d'établir un compte-rendu des Assises sur le thème du Tourisme qui se sont tenues le 3 décembre dernier à Baume-les-Dames. Les participants ont aussi relevé, lors de cette journée, un manque de signalisation touristique sur le territoire.

Raisonnant à l'échelle du Pays du Doubs Central, Monsieur SALVI précise que les 4 autres communautés de communes de ce Pays seront, elles aussi, mises en valeur par le totem abrité dont les panneaux d'information renseigneront sur l'ensemble du territoire « Pays du Doubs Central ». Il sera important d'y faire figurer le logo du Pays et ceux des communautés de communes le composant.

Monsieur PERRIN précise qu'il est important de définir une charte graphique qui soit semblable pour les 5 communautés de communes de notre territoire du Doubs Central, afin qu'il soit identifiable et identifié par nos visiteurs.

Quel type de panneaux ?

Monsieur SALVI fait remarquer que les panneaux actuellement en place ne sont pas du tout différenciés : nous avons exactement le même type de panneau pour indiquer un site touristique à visiter et pour la pure signalisation routière.

Il ajoute qu'il n'existe aucun panneau faisant référence à notre territoire en bordure d'autoroute (dont une sortie est pourtant très proche) et Monsieur BARRET appuie cette idée afin de faire sortir les touristes de l'autoroute.

Monsieur PERRIN recommande de recenser l'information mais surtout de la sélectionner et de la hiérarchiser (ne pas vouloir tout signaler, par exemple il nous conseille pour les hébergements de ne prendre en compte que l'hébergement à la nuitée qui est souvent choisi à la dernière minute contrairement au séjour en gîtes qui s'effectue avec réservation en amont et pour lequel les visiteurs sont déjà renseignés quant à l'accès). Son cabinet d'étude établira un listing des pôles (objets = un restaurant ou un belvédère ou encore le petit patrimoine par exemple) en collaboration avec l'Office de Tourisme, qui lui indiquera les coordonnées de personnes ressources.

Pour la Communauté de Communes du Pays de Rougemont, la problématique importante est la signalétique des hébergements et pour la commune de Rougemont, ce sont les commerces, les services, les administrations, les professions libérales, le patrimoine dont l'étude signalétique sera prise en charge financièrement par la commune de Rougemont. Monsieur BOUVARD pense que les communes qui possèdent des commerces sur leur territoire peuvent être intéressées par la mise en place d'une signalétique.

Olivier PANISSET suggère une réunion d'information du Cabinet Alkhos à destination des prescripteurs touristiques.

Monsieur PERRIN évoque le fonds de données numérisées SCAN 25 (environ 400 €). Les Conseils généraux (service SIG) possèdent ces fonds qu'ils peuvent mettre à disposition des collectivités territoriales (en parler avec Madame NEVERS, Conseillère Générale).

Il aborde la réglementation concernant la signalétique :

- le panneau à fond marron est destiné au site « uniquement touristique » (type H et un numéro)
- celui à fond blanc est destiné à ce qui est « non spécifiquement touristique » (type D ou CE et un numéro)
- la SIL = signalisation d'intérêt local (équipements publics ou hôtel sans plus de précision)
- la publicité (pour les commerces avec précision du nom par exemple).

La séance est levée à 12 h.